



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie hydraulique

Question écrite n° 6446

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le besoin de recourir dans notre pays à des énergies renouvelables riches d'emplois industriels telles que l'hydraulique. Un rapport de l'ingénieur François Dambrine dressait un état du gisement hydroélectrique encore disponible en France, gisement énergétique et gisement d'emplois pour nos industries. Il lui demande donc s'il prévoit de ressortir ce rapport et de relancer la production de l'énergie hydraulique.

Texte de la réponse

L'hydroélectricité française est une énergie décentralisée, ancrée dans les territoires. Elle représente des milliers d'emplois non délocalisables. L'énergie hydraulique est la deuxième source de production d'électricité en France, derrière le nucléaire, représentant 12 % de la production totale et plus de 80 % de la production d'électricité d'origine renouvelable aujourd'hui. Elle permet de faire face aux aléas du système électrique, grâce à la production de pointe. Avec un potentiel de développement des capacités du parc de production estimé entre 15 % et 20 %, cette énergie constitue un élément incontournable de la transition énergétique voulue par le Président de la République à l'horizon 2025. Actuellement, un peu plus des deux tiers des installations d'hydroélectricité sont gérées par EDF. Toutes les installations hydrauliques de plus de 4,5 mégawatts, soit l'équivalent de 93 % de la production hydroélectrique française, relèvent du régime de la concession depuis la loi de 1919, aux termes de laquelle l'énergie contenue dans les chutes d'eau est un bien national dont l'État se réserve l'usage. La loi prévoit également que la durée d'une concession ne peut pas excéder soixante-quinze ans. Trente-sept ouvrages arrivent à échéance d'ici à 2015. Les concessions doivent donc être renouvelées. Le précédent Gouvernement avait annoncé en 2008 une mise en concurrence des concessions et avait élaboré un schéma de renouvellement de 20 % du parc hydroélectrique qui reposait sur un unique scénario : le recours aux appels d'offres avec des modalités qui n'étaient pas optimales par rapport au système électrique. Il n'est pas allé au bout de ce projet. Pour l'actuel Gouvernement, l'hydroélectricité est un trésor national qui ne saurait être bradé. Ainsi, à l'été 2012, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a souhaité réexaminer tous les scénarios de remplacement possibles. À cette fin, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a confié une mission relative à la mise en concurrence des barrages hydroélectriques à Madame la députée Marie-Noëlle Battistel. Un point d'étape a été fait le 3 avril dernier. Ce travail a permis de soulever des questions sur certains aspects qui avaient été omis par le précédent Gouvernement, notamment l'absence de réciprocité européenne dans cette mise en concurrence, la « désoptimisation » de la régulation globale du système de production électrique, la question des emplois ou de la place des collectivités locales, la question des usages de l'eau et, surtout, l'absence d'une perspective industrielle. Le renouvellement des concessions s'effectuera dans le respect du droit, tout en tenant compte de la nécessité pour la France de se doter d'une véritable politique de l'hydroélectricité, en adéquation avec les intérêts de l'industrie française, mais aussi des territoires. C'est pourquoi le Gouvernement tiendra compte des résultats de l'expertise parlementaire avant de prendre des décisions sur ce sujet essentiel pour les territoires de montagne et leurs élus, ainsi que pour le système électrique français, pour l'avenir de l'opérateur historique et pour la valorisation de l'ensemble

du potentiel d'hydroélectricité en France. Le Gouvernement se prononcera dans le cadre du débat national sur la transition énergétique et après la remise du rapport parlementaire attendu pour la fin du mois de juin.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6446

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5486

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6946